

# La Tarification incitative

*Démarrage de l'enquête des usagers à compter du 29 mars 2021*



Les élus de la communauté de communes Cœur de Garonne ont décidé de passer à la tarification incitative des ordures ménagères au 1er janvier 2023 avec pour objectif de réduire la production de déchets.

Ce nouveau système nécessite la mise en place d'une enquête auprès de tous les usagers du service de collecte des déchets.

Cette enquête a pour objectif de vous informer sur la tarification incitative des ordures ménagères et de créer votre compte usager. Toutes les personnes utilisant le service de collecte des déchets doivent répondre à cette enquête.

Cette phase d'enquête va donc **se dérouler d'avril à fin juin 2021** afin de couvrir l'ensemble du territoire de la communauté de communes Cœur de Garonne.

En cas de questions, n'hésitez à contacter le service de gestion des déchets par mail à [dechets@cc-coeurdegaronne.fr](mailto:dechets@cc-coeurdegaronne.fr). Un agent dédié y répondra rapidement.

<https://www.cc-coeurdegaronne.fr/tarification-incitative/>

«Information TI.pdf»